

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC12

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller, M. Saddier et M. Hetzel

ARTICLE 8

À l'alinéa 52, après le mot :

« décret »

insérer les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Étant donné l'ampleur de ce chapitre (audit des comptes d'exploitation), il est préférable que le décret d'application soit pris en Conseil d'État.